



Guide du tri

et de la **PRÉVENTION**
des **DÉCHETS**



smnd
Syndicat Mixte Nord-Dauphiné

CITEO

Le mot du Président et de la vice-Présidente

Chers usagers,

Nous sommes ravis de vous présenter ce guide du tri et de la prévention des déchets, un outil essentiel pour notre engagement vers un avenir durable.

La gestion des déchets est cruciale, et il est de notre responsabilité d'agir pour les réduire et pour mieux les trier.

Ce guide promeut le réemploi, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction, la prévention, la réparation, le don, le compostage et le tri des déchets afin de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles.

En adoptant ces pratiques, nous réduisons notre empreinte écologique et nous assurons une maîtrise des coûts.

Ce guide pratique vous aide à trier vos déchets quotidiennement, en indiquant le geste approprié. Merci pour votre engagement.

Ensemble, faisons de notre territoire un exemple de développement durable. Chaque geste compte et c'est ensemble que nous faisons la différence.

Lisez attentivement ce guide et mettez en pratique ses conseils. En les transformant en habitudes, nous optimisons la gestion de nos déchets pour un meilleur cadre de vie.

Merci pour votre soutien et votre implication.

Michel Fayet
Président du SMND

Céline Debès
3^{ème} vice-Présidente déléguée
à la prévention des déchets,
la communication et aux projets
innovants et citoyens

Changeons nos habitudes :

ÉVITER, RÉUTILISER, RÉPARER

Adoptons une consommation responsable

RÉPARER

Réparer ou faire réparer,
Bien entretenir ses appareils électriques et électroniques pour prolonger leur durée de vie.



Pensez au bonus réparation vélo accordé par l'Etat. Renseignez-vous auprès de votre réparateur.

Atelier Osez l'Vélo de Bourgoin-Jallieu et Villefontaine

REPAIR CAFÉ
tous les 15 jours sur
Bourgoin Jallieu et
Villefontaine.



RÉUTILISER

Objets de déco, vêtements, vélos : on peut donner aux associations locales, vendre sur des brocantes ou sur des sites de seconde main !

Pensez à l'espace de réemploi du SMND à la déchèterie de Villefontaine.

DONNER



RÉDUIRE



Des astuces pour gaspiller moins de nourriture :



20 kg de nourriture jetée
chaque année
par habitant

Accommoder les restes : soyons créatifs, il y a des recettes faciles à réaliser et délicieuses !



Choisir des produits peu emballés et durables.



Choisir des produits en vrac et utiliser ses propres contenants.



Ranger son frigo en respectant les zones de froid et appliquer la règle du premier entré, premier sorti.



Faire une liste de courses et s'y tenir.



Apprendre à doser les quantités en fonction du nombre de convives.

LOUER



Louer les appareils qui ne vous seront utiles que ponctuellement au lieu de les acheter.



Plus d'infos :



ENSEMBLE moins de déchets

www.smnd.fr

Les DÉCHETS ORGANIQUES : retour à la terre



Les déchets organiques représentent environ **1/3** du poids de nos déchets ménagers. **Ces déchets peuvent être valorisés naturellement.**

Composter ses déchets de jardin et ses déchets alimentaires présentent de nombreux avantages écologiques et économiques :

- valoriser chez soi des déchets qui se transforment naturellement en ressource : le compost,
- détourner de l'incinération des déchets composés à 80 % d'eau ,
- avoir à disposition un engrais naturel d'excellente qualité (plus besoin de l'acheter !) que l'on peut utiliser dans son jardin ou ses plantations en jardinières.

3 solutions existent sur le territoire :

1 - Le compostage individuel

Composteur en bois :

Composteur individuel en bois de 400 litres à installer dans le jardin sur un espace enherbé. On peut aussi faire du compost en tas, tout simplement.
Tarif préférentiel de 20 €



Lombricomposteur

Le lombricompostage est une technique qui utilise l'activité biologique de vers spécifiques pour transformer les déchets alimentaires en compost. Installez-le chez vous dans un endroit tempéré entre 15°C et 25°C.
Tarif préférentiel de 20 €



Déchets alimentaires uniquement

Pour vous équiper d'un composteur en bois ou d'un lombricomposteur, rendez vous sur notre site internet pour prendre rendez vous et vérifier les horaires : <https://smnd.fr/reduire-ses-dechets/le-compostage/>

2 - Les composteurs partagés

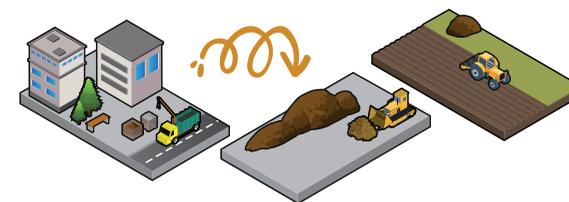
Le SMND déploie des sites de compostage collectif (en pied d'immeuble, en établissements scolaires...). Pour bénéficier d'un accompagnement gratuit, contactez le SMND par email à l'adresse suivante : info@smnd.fr



Déchets alimentaires uniquement

3 - Les composteurs collectables

Déchets alimentaires uniquement



Une fois collectés, ces déchets organiques sont acheminés vers la plateforme de compostage de Vénissieux (69) pour amender les sols du territoire.

Les déchets alimentaires suivants sont acceptés :



Épluchures de fruits et de légumes



Fruits et légumes abîmés



Restes de repas



Coquilles d'œuf écrasées



Marc de café, filtres, dosettes en papier, sachets de thé

Dans les composteurs collectables, les restes de produits animaux sont également acceptés :



Viande



Poisson



Laitage

Dans les composteurs individuels, les déchets de jardin sont également acceptés :



Feuilles mortes



Petits branchages

Les déchets interdits dans tous les types de composteurs :

Sacs plastiques, couches-culottes et lingettes, petits branchages, litières d'animaux domestiques, plastiques en tous genres, cendres diverses

EMBALLAGES et PAPIERS, ils se trient tous !



Les bouteilles d'eau, de soda, de jus de fruit,



les bouteilles de lait, d'huile, flacons de ketchup, de mayonnaïse,



les flacons de produits ménagers
les flacons de shampooing et de gel douche,



les films et sachets en plastique,



les pots et tubes en plastique,



les barquettes en polystyrène et en plastique,



les cartonnettes (carton pizza, paquets de gâteaux, boîtes de céréales, d'œufs...),



les briques alimentaires,



les barquettes, les sachets de café, les aérosols, les bidons, les boîtes de conserve et les canettes de boisson,

les petits emballages métalliques (papier aluminium, capsules, tubes...),



les journaux, magazines, publicités, prospectus, courriers, lettres, cahiers, enveloppes...



NOUVEAU :
les cartons volumineux (pliés) doivent être déposés dans les conteneurs dédiés ou en déchèterie.



CITEO

**EN VRAC,
BIEN SÉPARÉS,
BIEN VIDÉS,
NON LAVÉS.**

TRIER, UNE NÉCESSITÉ

Les emballages et les papiers collectés rejoignent un centre de tri régional. Séparés par famille, ils seront transportés ensuite vers les usines de recyclage.



Une question sur un objet de votre quotidien : <https://quefairedemesobjets.ademe.fr/>

Les EMBALLAGES EN VERRE se recyclent à l'infini !



Les bouteilles en verre



Les pots, bocaux et flacons en verre



**PAS DE VAISSELLE,
NI D'AMPOULES,
NI DE MIROIRS !**



**EN VRAC,
SANS BOUCHON,
BIEN VIDÉS,
NON LAVÉS.**



**On peut aussi
réutiliser les bocaux
en verre pour stocker
des aliments !**



**Il existe des points de
vente qui proposent
des emballages en
verre consignés.**

TRIER, UNE NÉCESSITÉ

Les emballages en verre sont transportés vers les verreries régionales où ils seront recyclés.



Occasionnellement : les DÉCHÈTERIES

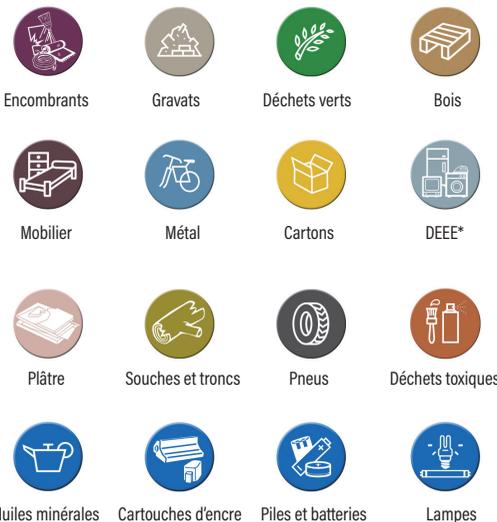
Leurs rôles :

- Permettre aux usagers d'évacuer, dans de bonnes conditions, les déchets non admis à la collecte des ordures ménagères et répondre ainsi aux exigences réglementaires,
- Continuer à valoriser et recycler le maximum de matériaux pour économiser les matières premières et protéger l'environnement.

La visite en déchèterie se prépare en stockant les objets à jeter chez soi et en vérifiant les horaires et l'inscription de son véhicule via son compte déchèterie sur le site internet.



Les principaux déchets acceptés :



* Déchets d'équipements électriques et électroniques



**Pensez à la réparation, au don,
au réemploi** si vos objets sont encore en bon état.

Des collectes existent aussi dans certains magasins. Les médicaments sont repris en pharmacie, les piles et les ampoules en grande surface.

Les horaires :

Les déchèteries du SMND disposent d'horaires habituels qui sont susceptibles d'être modifiés. Rendez-vous sur notre site internet pour les consulter :

Plus d'infos :



Les **BÉNÉFICES** du recyclage

Grâce à votre geste de tri, les emballages et les papiers sont recyclés. Le recyclage permet de maîtriser les coûts et permet de réaliser des bénéfices :

- d'eau, d'électricité et de matières premières,
- de créer des emplois locaux,
- de réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- de fabriquer de nouveaux objets et emballages.



Exemples :

20 x  =  **1 oreiller**
20 bouteilles d'eau en plastique transparent

6 x  =  **1 nouveau carton**
6 boîtes de céréales

6 x  =  **1 rouleau de papier toilette**
6 briques de jus de fruit

8 x  =  **1 boule de pétanque**
8 boîtes de conserve en acier

15 x  =  **1 arrosoir en plastique**
15 bouteilles de lait en plastique

10 kg  = **9 kg**  **9 kg de papier recyclé**
10 kg de journaux

Zoom sur les déchets électriques et électroniques (D3E)

Il existe plusieurs solutions pour prolonger la durée de vos appareils électriques ou de leur donner une seconde vie. Vous pouvez :

- les faire réparer chez un réparateur labellisé QualiRépar (jusqu'à 60 € d'aide),
- les rapporter en magasin (obligation de reprise lors de l'achat d'un nouvel équipement),
- les déposer en point de collecte dédié,
- les apporter en déchèterie.

Avant d'acheter un nouvel appareil, vérifiez son indice de réparabilité pour prolonger sa durée de vie !



Les équipements collectés seront démantelés, les matériaux réutilisés ou recyclés et les composants dangereux traités. Les matières premières récupérées serviront à fabriquer de nouveaux produits.

Au régime les **ORDURES MÉNAGÈRES !**



Couches-culottes



Mouchoirs et lingettes



Brosses à dents, rasoirs jetables



Litières pour animaux



Masques jetables



Petits objets en plastique cassés



237,5 kg
d'ordures ménagères
produit par habitant
chaque année
sur le territoire.

47 kg

En respectant les consignes de tri, seuls **47 kg de déchets résiduels** devraient être présents dans les bacs gris.



Les ordures ménagères résiduelles collectées sont incinérées à l'usine de traitement de Bourgoin-Jallieu.

La combustion de ces déchets permet la production d'énergies valorisées :

- de l'**électricité** qui alimente le site et dont le surplus est revendu à l'EDF,
- de la **vapeur** qui permet de chauffer tout un quartier de la ville de Bourgoin-Jallieu et sert au fonctionnement d'entreprises locales.



TERRITOIRE

et fonctionnement

172 agents

160 bennes

75 véhicules

14 déchèteries

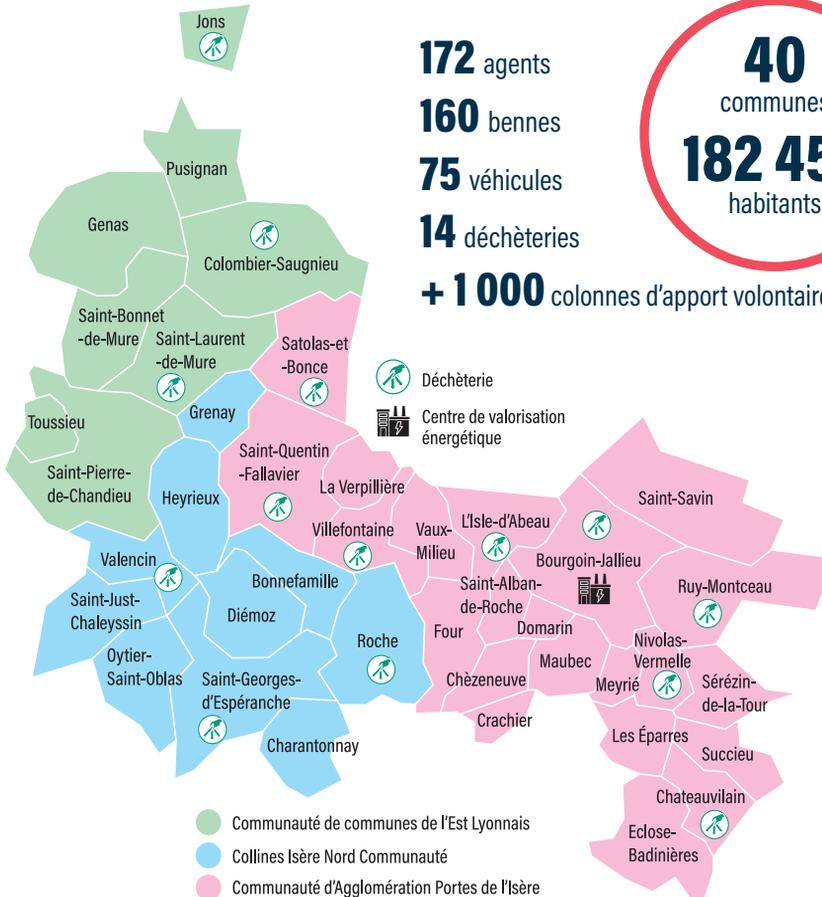
+ 1 000 colonnes d'apport volontaire

40

communes

182 453

habitants



Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné a pour compétences :

- la communication et la sensibilisation portant sur la gestion des déchets,
- la réduction des déchets à la source,
- la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles des déchets issus des collectes sélectives et des déchèteries.



smnd
Syndicat Mixte Nord-Dauphiné

1 180, chemin de Rajat - 38540 HEYRIEUX
3, rue du Pont Rouge - 38300 BOURGOIN JALLIEU
Tél. 04 78 40 03 30 - info@smnd.fr



www.smnd.fr